

CONVENTION

25 FÉVRIER 2024 - PREMIÈRES APPLICATIONS

CDF
mag

1^{res} mesures conventionnelles

**Revalorisation des soins conservateurs
(restauration et endodontie)**

Extension de la prise en charge des vernis fluorés

Revalorisation des tarifs C2S

Élargissement du bilan paro et du DSR à 5 autres ALD

Création et prise en charge d'actes en CCAM

Mesures incitatives dans les territoires très sous-dotés

Autres mesures

Si votre logiciel est à jour, les changements se feront automatiquement.

Création d'une cohorte de 3 à 24 ans : « Génération sans carie »

La cohorte des "3-24" est évolutive et intègre chaque année* une tranche d'âge supplémentaire (800 000 personnes par tranche d'âge, soit 1 % de la population française)

* Négociation par avenant conventionnel

Extension de la prise en charge des vernis fluorés

à tous les âges de 3-24 ans (jusqu'à limitation aux 6 à 10 ans)
sur les deux arcades, prise en charge limitée à 2 séances par an

25 €

Revalorisation des soins conservateurs

pour les patients âgés de 3 à 24 ans

Application d'un code modificateur (9) sur les restaurations coronaires et l'endodontie

Cumulable avec le modificateur N (+15,7 %), si réalisées sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

+ 30 %

à

+ 50,41 %

Revalorisation actes de restauration

pour les 3-24 ans

			Modificateur (+15,7 %)*
Restauration 1 face	29,30 €	38,09 €	44,07 €
Restauration 2 faces	50,00 €	65,00 €	75,21 €
Restauration 3 faces / 1 angle	65,50 €	85,15 €	98,52 €
Restauration 2 angles	94,60 €	122,98 €	142,29 €
Restauration avec ancrage radiculaire	100,00 €	130,00 €	150,41 €
Coiffage pulpaire direct	60,00 €	78,00 €	N/A

* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

Revalorisation actes d'endodontie

pour les 3-24 ans

			Modificateur (+15,7 %)*
Pulpotomie dent temporaire	23 €	29,90 €	N/A
Biopulpec incisives / canines	40 €	52,00 €	60,16 €
Nécropulpec incisives / canines	47 €	61,10 €	70,69 €
Biopulpec prémolaires	61 €	79,30 €	91,75 €
Nécropulpec prémolaires	68 €	88,40 €	102,28 €
Biopulpec molaires	100 €	130,00 €	150,41 €
Nécropulpec molaires	110 €	143,00 €	165,45 €

* Actes réalisés sur les dents permanentes des enfants de moins de 13 ans.

1^{RES} MESURES CONVENTIONNELLES

25 FÉVRIER 2024

Augmentation des tarifs C2S au niveau du RAC0

Convergence progressive des plafonds de C2S vers le panier reste à charge 0 pour les actes prothétiques communs aux 2 paniers

Cette revalorisation concerne : couronnes, PA résine, réparations résine, bridges

Pas de changement pour les actes communs avec le panier maîtrisé (inlay-onlay, prothèses amovibles à infrastructure métallique)

L'écart entre le tarif initial (C2S) et le tarif cible (RACO +3 %) est échelonné sur la durée de la convention

Exemple :

PAC résine définitive : 728 € (tarif actuel)

829,25 € (tarif au 25 février 2024)

1 133 € (tarif au 1^{er} janvier 2028)

EBD femme enceinte

L'EBD femme enceinte est prolongé jusqu'à 6 mois après l'accouchement.

Consultation blanche pour les patients porteurs de handicap*

Facturation jusqu'à 5 par patient et par an

23 €

* Remplissage de la grille APECS

Une "consultation blanche" ou consultation "d'habituatation" s'entend ainsi :

- soit comme un temps de rencontre planifié (appropriation de l'espace, du matériel, reconnaissance des personnes, etc.)
- soit comme une consultation au cours de laquelle les soins prévus n'ont pu être réalisés compte tenu du handicap du patient.

• Élargissement du bilan paro et du DSR (Détartrage-Surfaçage Radiculaire) à 5 autres ALD

ALD n°8 : diabète (Convention 2018)

+

ALD n°5 : insuffisance cardiaque, troubles du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves

ALD n°7 : déficit immunitaire primitif, infection VIH

ALD n°13 : maladie coronarienne

ALD n°22 : polyarthrite rhumatoïde

ALD n°27 : spondylarthrite grave

jusqu'à

2 x

480 €

pris en charge

• Majoration de la consultation d'urgence

en dehors des astreintes Dimanches et Jours Fériés

Sur régulation par le Centre 15 ou par le Service d'Accès aux Soins (idem Médecins)

C + 15 €

• **Création d'un indicateur supplémentaire optionnel au FAMI pour les CD dans le cadre du « aller vers »**

En complément des 490 € du FAMI

Pour 3 interventions minimum sur l'année, en milieu scolaire, en EHPAD, EMS, en foyer/centre d'hébergement, centre de formation professionnelle, établissement pénitencier.

Pour des actions réalisées en 2024 et rémunérées en 2025.

+ 300 €

• **Création d'un Forfait annuel destiné aux Maîtres de Stage pour le stage "d'initiation à la vie professionnelle" des étudiants en 6^e année d'Odontologie.**

Pour des actions réalisées en 2024 et rémunérées en 2025.

350 €

À venir en 2024

Mesures incitatives dans les territoires très sous-dotés

Dès publication par les ARS

• 2 contrats incitatifs : CAICD et CAMCD en zone très sous dotée

Contrat d'aide à l'installation : en 2 fois - pour 5 ans (1 seule installation)

Pour les CD (titulaires ou collaborateurs) qui s'installent en zone très sous dotée

50 000 €

Contrat d'aide au maintien de l'activité : 4000 € par année, pendant 3 ans (renouvelable)

Pour les CD conventionnés déjà installés

en zone très sous dotée

12 000 €

• **Zones très sous-dotées :**

1 253 Territoires de vie santé (TVS) répartis sur 21 172 communes :

• **30 % de la population française passe en zone très sous dotée (20,1 millions)**

• **6 322 Chirugiens-dentistes libéraux (18% des CDL) concernés**

• **165 centres de santé**

Création et prise en charge d'actes en CCAM

Sous réserve de validation par la HAS

Application de Fluorure Diamine d'Argent

Par sextant

35 €

• **ART / Atraumatic Restorative Treatment (obturations avec curetage des lésions a minima)**

• **Scelllements thérapeutiques (des lésions carieuses non cavitaires)**

Tarif à définir